

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **37 (1990)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport fédéral avec les chefs des offices cantonaux de la protection civile

Nouveau film, insigne de fonction

amk. Un des thèmes abordés au rapport fédéral avec les chefs des offices cantonaux de la protection civile touchait à la protection des biens culturels. Ainsi, les chefs de la protection civile apprirent-ils, entre autres, que le nouveau film consacré à la protection des biens culturels serait prêt en mai, que les écussons, brassards et cartes d'identité avaient été distribués et que les insignes de fonction existent à l'état de projet; leur acquisition est décidée, même si l'on s'interroge sur l'opportunité de remplacer les insignes de fonction par des insignes de grade.

Organisation

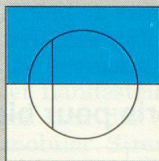
A fin 88, l'OFPC avait préparé un projet de prescriptions du Département fédéral de justice et police (DFJP) concernant les mesures à prendre pour assurer la protection des biens culturels (PBC) en cas de mise sur pied de la PCi pour le service actif. Ces prescriptions sont entrées en vigueur le 15 mars 1989. L'OFPC souhaite que les communes en tiennent compte lors de la révision de leurs planifications de mise sur pied.

La PBC est encore mal connue dans les communes. Pour remédier à cette lacune, l'OFPC va prendre les trois mesures suivantes:

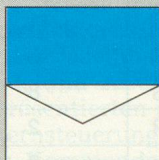
- donner aux futurs chefs locaux une instruction plus complète concernant la PBC;

Insignes de fonction dans la protection des biens culturels

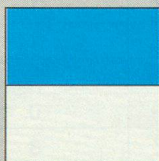
Spécialiste communal de la PBC
Chef de service PBC
Degré de fonction 5



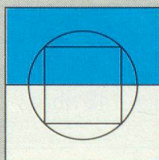
Chef de groupe PBC
Degré de fonction 8



Spécialiste PBC
Degré de fonction 9



Chef OPE PBC
Degré de fonction 5-7



- traiter, dès 1991, également la PBC dans les cours combinés d'état-major de la PCi;
- contrôler les mesures de PBC lors des inspections de l'Office fédéral de la protection civile.

Abris pour biens culturels

Il est prévu de construire en priorité des abris pour biens culturels sous les musées, les archives et les bibliothèques ou à proximité immédiate de ceux-ci afin qu'ils puissent être utilisés comme dépôts du temps de paix pour des biens culturels. Afin de protéger les biens culturels meubles qui ne seront

mis à l'abri qu'en cas de service actif, l'OFPC pense recourir, soit à des abris de fortune, soit à des anciens abris de la protection civile. Pour que la PBC puisse, en cas de conflit, disposer de ces types d'abris, il faut que les chefs locaux soient conscients que la PBC peut également avoir besoin d'abris de fortune. Ainsi a-t-on l'assurance que la PBC sera prise en compte lors de l'établissement de la planification d'attribution ou de demandes de réquisition. Il faut préciser que seuls les abris offrant de bonnes conditions climatiques (15° et 50% d'humidité relative) sont appropriés.

Divers

Pour information, signalons que les écussons de la PBC ainsi que les brassards et les cartes d'identité destinés au personnel de la PBC ont été distribués aux cantons aux adresses indiquées par les responsables cantonaux de la PBC. Il s'agit maintenant pour les cantons de planifier la distribution de ce matériel aux communes.

Concernant l'équipement du personnel de la PBC, plusieurs cantons ont demandé que notre office développe et distribue des épaulettes pour le personnel de la PBC. Actuellement un projet d'insignes de fonction existe. Même si la question se pose de remplacer les insignes de fonction par des insignes de grade, l'OFPC pense qu'il n'est pas utile d'attendre une décision définitive en la matière et que la commande d'insignes de fonction se justifie.

Un second film d'information, «La protection des biens culturels dans la commune», était terminé au cours du mois de mai. Ce film pourra être commandé à partir du mois de septembre auprès du Service de films et vidéo de l'Office fédéral de la protection civile. Espérons que ce nouveau moyen d'information ainsi que ceux déjà à disposition aideront à mieux faire connaître la protection des biens culturels dans les cours ou lors d'expositions ou de journées portes ouvertes.

Il importe qu'une attention accrue soit



Ich bestelle _____ Stück SPIEGEL 90' zum Preis von Fr. 69.- pro Stück (NN-Porto inbegriffen)

- Waffengattung (z. B. Genie-Truppen)
- Genaue Funktion (z. B. Mineur)

Coupon einsenden an
Goldora Ideen AG
Postfach 564, 8037 Zürich
Telefon 01 271 66 65

Meine Adresse:

Nombre de personnes instruites par la Confédération depuis 1985 (Etat fin 1989)

ct.	personnes	ct.	personnes
AG	13	NW	14
AI	2	OW	13
AR	9	SG	39
BE	23	SH	4
BL	15	SO	20
BS	3	SZ	26
FR	11	TG	6
GE	21	TI	0
GL	11	UR	15
GR	11	VD	13
JU	10	VS	47
LU	16	ZG	23
NE	20	ZH	61
Total 446			

NB: plusieurs cantons (AG, BE, GE, SO, SG, SZ et TG) instruisent eux-mêmes leurs spécialistes PBC.

accordée à la présentation réaliste de la protection des biens culturels dans des exercices de défense générale. Les discussions que l'OFPC a menées à ce sujet en été 1989 avec les responsables cantonaux de la PBC et l'exercice «Trident

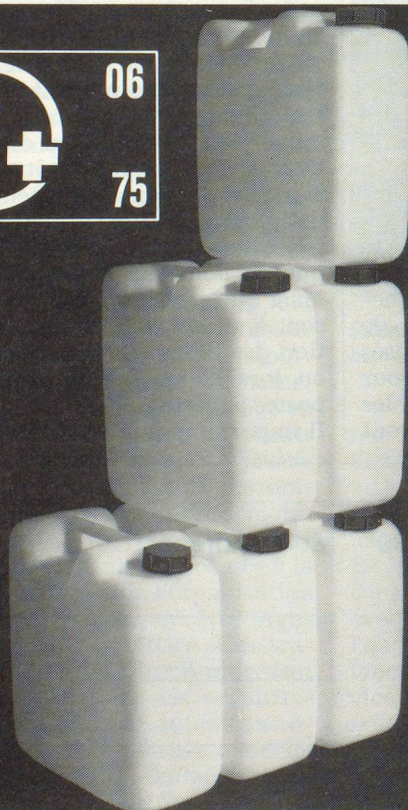
89» ont montré que l'«Aide-mémoire permettant d'organiser la participation des organisations de PCi aux exercices de défense générale» édité en décembre 1987 par l'office peut être utilisé également dans le domaine de la PBC. ▣

Abris pour biens culturels

(Etat avril 1990)

ct.	abris	m ²	m ³	ct.	abris	m ²	m ³
AG	11	1134	3163	AI	0		
AR	5	275	910	BL	1	250	484
BS	8	4106	9656	BE	16	7526	20 461
FR	2	252	591	GE	9	5747	17 378
GL	0			GR	7	3435	9245
JU	1	30	76	LU	5	413	954
NE	1	123	335	NW	1	210	449
OW	6	947	2399	SG	8	1907	8731
SH	0			SO	5	722	1768
SZ	3	243	596	TG	6	676	1740
TI	1			UR	6	489	1186
VD	15	4247	10 961	VS	18	1129	2805
	2	550	1650	ZH	11	5577	14 467
Total 148 abris		40 000 m ²				110 000 m ³	

Kanister und Fässer für Trinkwasserreserve



Wir liefern Kanister 10-60 l, Fässer 40-220 l, mit Auslaufhähnen, aus lebensmittelechtem Niederdruck-Polyäthylen, physiologisch unbedenklich.



Cartofont AG, Kunststoffverarbeitung, 5001 Aarau
Telefon 064 22 09 15, Telegramme: carto
Telex 981 244, cart-ch

Sicherheits-Beinstösse

für den Einsatz mit Motorsägen.

Dieser Ringsum-Beinschutz ist für den Feuerwehrmann ganz speziell geeignet, da er in der Länge verstellbar ist und dank dem durchgehenden Reissverschluss rasch angezogen werden kann. Erhältlich in den Grössen S/M und L/LX.



Hch. Weikart AG, 8152 Glattbrugg
Rohrstrasse/Unterrietstrasse 2
Telefon 01-810 65 34/810 65 39

